

# Compte rendu du CE Région Nord-Est 24 octobre 2014

➤ **Approbation des PV de la réunion ordinaires du 29 août 2014 :**

Le PV est approuvé par la majorité des membres du CE.

➤ **Information sur l'activité commerciale :**

**Résultat de l'activité commerciale**

(En comparable hors essence)

Exploitations CSF France		Mois (Septembre 2014)	Cumul (Fin septembre 2014)
Satellite Nord-Est	Evo/histo %	<b>+3.50 %</b>	<b>+2.18 %</b>
	Ecart/bud %	<b>-0.47 %</b>	<b>+0.15 %</b>
Exploitation Nord-Est	Evo/histo %	<b>+3.40 %</b>	<b>+2.20 %</b>
	Ecart/bud %	<b>-0.60 %</b>	<b>+0.20 %</b>
Total CSF France	Evo/histo %	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>
	Ecart/bud %	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>

Bonne évolution sur le mois de septembre pour notre région. C'est dû en partie à la météo et avec un cumul sur objectif en léger positif avec un gain de part de marché.

Malheureusement, nous constatons que les budgets CA sont trop élevés sur certains magasins malgré les belles augmentations sur historique, le nombre d'heures travaillées n'a pas suivi.

➤ **Information sur l'intéressement collectif 2014 :**

- Objectif 1 Chiffre d'Affaires Hors Essence : La prime moyenne estimée sur notre région Nord-Est est de 350€ à fin septembre 2014 (Le montant attribué par établissement est à consulter dans votre magasin).
- Objectif 2 Taux de Démarque : La prime moyenne estimée pour notre région est de 50€ à fin septembre 2014. (Le montant attribué par établissement est à consulter dans votre magasin).
- Objectif 3 Baromètre Clients mensuels France : La prime nationale estimée à fin septembre 2014 est de 300€.

➤ **Information-consultation du CE sur l'organisation des inventaires de fin d'année :**

La direction nous informe que l'inventaire de fin d'année aura lieu du 24 novembre au 3 décembre, comme chaque année les magasins auront leur propre organisation. Les CHSCT ou les Délégués du Personnel devront être informés des dates de leur magasin.

Tous les ans nous constatons des abus sur les horaires lors des inventaires, la **CFDT** vous rappelle les règles : tous les horaires doivent être affichés sur PARM au moins 15 jours à l'avance, pas moins de 11h00 de repos entre de journée de travail, la journée de travail peut être portée exceptionnellement à 12h00 de travail, les heures de nuit (entre 21h00 et 6h00) devront être majorées à 20%... La **CFDT** sera vigilante sur ce point, n'hésitez pas à nous remonter les anomalies que vous constaterez.

➔ La majorité des membres du CE rend un avis défavorable.

➤ **Information-consultation du CE sur les ouvertures exceptionnelles de fin d'année :**

Comme chaque année des changements d'horaires auront lieu avec, selon les magasins, des ouvertures les dimanches après-midi. Là également la **CFDT** sera vigilante sur la législation et le paiement des heures de travaillées, ainsi que le volontariat des employés sur les dimanches.

→ La majorité des membres du CE rend un avis défavorable.

➤ **Information du président :**

- Suite au rachat de DIA par Carrefour, la direction nous annonce que l'autorité de la concurrence n'a accepté que partiellement la fusion.
- Présentation du nouvel accord CET (Compte Épargne Temps) signé par la CFDT et CFTC.
- La prochaine réunion de CE est prévue le jeudi 27 novembre.

➤ **Point sur les comptes CE :**

Les trésoriers font remarquer aux membres que les comptes sont à aujourd'hui très détaillés depuis le changement de cabinet comptable. Une certaine rigueur est demandée mais c'est dans l'intérêt de Tous. Les frais devront être clôt pour la fin d'année.

Voici maintenant plus d'un an que la procédure a débuté pour essayer de récupérer les 140 000 € de détourné, l'affaire est toujours entre les mains du procureur de la république, associé à la gendarmerie et au G.I.R. (Groupe d'Intervention Rapide). La procédure est longue !

➤ **Décision du CE sur les bons de fin d'année et les critères d'attribution :**

La majorité des membres du CE (16 pour et 1 refus de vote) sont pour la reconduction des mêmes critères que l'année dernière pour l'attribution des bons de fin d'année : 50€ pour les salariés entre 3 et 6 mois d'ancienneté, 100€ entre 6 mois 1ans d'ancienneté, et 150€ pour plus d'un an d'ancienneté.

**Cas exceptionnels :**

- pour le magasin de Seclin qui passe en franchise le 1<sup>er</sup> décembre, les salariés auront tout de même la totalité des bons.
- pour les magasins d'Anzin et de Leforest qui rejoignent CSF le 1<sup>er</sup> décembre après de longues années de portage, les salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté auront un bon de 50€.  
→ La distribution sera faite comme d'habitude début décembre.

➤ **Point sur la commission loisirs :**

Bonne participation au marché de Noël à Paris du 21 décembre, plus de 1000 personnes sont inscrites avec une vingtaine de bus dont 3 pour les magasins de la région Est. Affichage des horaires courant novembre.

**Vos délégués CFDT**

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>



web